

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**4 avril 2018**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 4 AVRIL 2018, à 18 h 07 (6 h 07 pm)**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers  
et préfet suppléant de la MRCT  
M<sup>me</sup> France Marion , mairesse de Latulipe-et-Gaboury  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de Saint-Bruno-de-Guigues  
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

M. Daniel Dufault , coordonnateur au service d'aménagement  
M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable  
de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Monia Jacques, directrice au service d'aménagement et du  
développement du territoire  
M<sup>me</sup> Noémie Ash , directrice des ressources financières, humaines  
et matérielles  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 17 h à 18 h 05.

**04-18-094A**

**Ouverture de la séance ordinaire publique à 18 h 07 et adoption de l'ordre du jour.**

---

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé;
- ❖ Que l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

### **Mot de la préfète**

Madame Bolduc partage sommairement les sujets discutés lors de la dernière rencontre de la Conférence des préfets de l'Abitibi-Témiscamingue. Elle fait état de l'état d'avancement du projet du GIRAT alors que quelques éléments du mandat ont été confiés à M. Roger Gauthier qui devrait venir rencontrer les instances du Témiscamingue incessamment.

Sinon, la pénurie de main-d'œuvre, le recrutement, l'attraction et la rétention de celle-ci demeurent des enjeux importants pour les préfets de la région qui collaborent à trouver des solutions.

Finalement, une conférence de presse a eu lieu, à Rouyn-Noranda, le 29 mars dernier, alors que la Fondation de l'UQAT annonçait que leur tournoi de golf annuel se tiendrait le 1<sup>er</sup> juin 2018, sous la présidence des cinq préfets de la région.

### **04-18-095A**      **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2018.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2018 ayant été remis ou transmis par courriel à tous les conseillers.

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ Que ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

### **Information**      **Période de questions de l'assistance (CM, art. 150).**

#### **1<sup>re</sup> partie**

Une question en lien avec le rapport de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue réalisé pour le projet Onimiki a été posée par un membre de l'assistance.

### **04-18-096A**      **Gestion du Fonds local d'investissement (FLI) – Octroi de prêts/suivi de dossier.**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ D'accorder un prêt relève de 25 000 \$ au dossier FLI 2018-02.

En date du 21 mars 2018, la disponibilité du FLI est de 1 019 501,59 \$ et celle du FLS de 269 322,08 \$.

**04-18-097A**

**Certificat de conformité : approbation de la modification proposée par la ville de Ville-Marie à son règlement de zonage (projet de règlement n° 524, second projet adopté le 13 mars 2018).**

---

**Attendu qu'en** vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**Attendu que** la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage n° 458 présentement en vigueur pour permettre les résidences de plusieurs logements sur les rues Notre-Dame Sud et Notre-Dame Nord;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ D'approuver la modification présentée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (projet de règlement n° 524, second projet adopté le 13 mars 2018 – zonage).

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le projet de règlement n° 524 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et au document complémentaire.

**Date d'adoption du second projet de règlement : 13 mars 2018**

**Date de réception à la MRCT : 15 mars 2018**

**04-18-098A**

**Comité multiressource de la MRC de Témiscamingue (95<sup>e</sup> rencontre).**

---

M. Réjean Sarrazin, représentant de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et M. Gilles Adam, représentant du Syndicat des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue (SPBAT), sont absents.

—————  
//

M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, réitère les dispositions de l'entente spécifique sur les lots intramunicipaux, ainsi que celles du règlement n° 060-07-1997 de la MRCT concernant le fonctionnement du comité multiressource et le traitement des projets qui en découlent.

Le comité multiressource prend acte du « rapport budgétaire » du Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux.

**Projet** : Cotisations SOPFIM, SOPFEU et honoraires professionnels

**Demandeur** : Municipalité de Laverlochère-Angliers (Corporation de développement de Laverlochère)

**Montant demandé : 4 660,24 \$**

<b>BILAN DE LA MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE (CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT) AU FONDS DE MISE EN VALEUR DES LOTS INTRAMUNICPAUX</b>	
Revenus (vente de lots épars et droits de coupe)	63 046,78 \$
Retraits (projets) 33 773,77 \$ + 4 660,24 \$	38 434,01 \$
Solde	24 612,77 \$

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ Que le projet présenté soit accepté et payé à même le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC de Témiscamingue, selon les réserves établies pour la municipalité de Laverlochère-Angliers.

**04-18-099A**

**Demande de soutien financier auprès du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire – Projet Tourisme PFNL.**

**Rappel sur le Fonds de gestion de mise en valeur du territoire**

La MRC a signé une entente de délégation pour la gestion des baux (chalets, camps de chasse, gravières, sablières) avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN). C'est une entente de cinq ans, débutant au printemps 2014. L'entente est renouvelable à son échéance.

Tous les revenus liés à la délégation sont versés dans un Fonds de gestion et de mise en valeur (article 126 de la *Loi sur les compétences municipales*); 50 % des revenus bruts sont retournés au gouvernement. La MRC doit financer les salaires, équipements et inspections à même l'autre 50 %. S'il reste de l'argent, c'est un surplus (surplus annuels : ±20 000\$, surplus accumulés au 31 décembre 2017 : ± 240 000\$). La MRC peut utiliser les surplus pour subventionner des projets ou des activités de gestion et de mise en valeur du territoire. Chaque année, la MRC dépose au ministère un rapport sur l'utilisation de ces surplus (détail des projets subventionnés et leur déroulement, pourcentage de subvention par rapport au coût total du projet, etc.).

Le règlement 175-04-2015 permet au comité administratif de la MRC d'autoriser le financement de projets à partir de ces surplus. Les projets peuvent être de diverses natures : forestière, agricole, touristique ou autre. Toute personne ou organisme peut obtenir une aide : individu, entreprise, organisme sans but lucratif, municipalité, etc. (mais dans le respect des lois municipales en vigueur; exemple : seules les entreprises privées du TNO sont admissibles pour un maximum annuel de 1 % du budget du TNO : article 92.1, LCM). L'aide peut prendre la forme de prêts ou de subventions. Pour les subventions, celles-ci sont versées à la fin du projet, après que le demandeur ait déposé à la MRC, un rapport décrivant le projet, ses étapes, son financement et les principales dépenses. La MRC pourra signer une entente de financement avec un promoteur, si celui-ci doit se trouver un financement intérimaire.

Une demande d'aide est faite sur un formulaire élaboré à cette fin par la MRC. Les demandes adressées au fonds sont analysées par le CA de la MRC en fonction des critères suivants : aide maximale de 25 000 \$, projets communautaires ou publics (par opposition aux projets privés), retombées (économiques, sociales ou autres) du projet. Les demandes sont acceptées jusqu'à épuisement du budget annuel.

Les projets financés doivent être conformes à la réglementation municipale. Le financement des projets doit se faire en conformité avec la *Loi sur les compétences municipales* (exemple : la MRC n'a pas compétence en sport et en loisir à l'extérieur du TNO).

<b>Projets admissibles en TNO (compétences municipales de la MRC)</b>
Projets culturels, récréatifs ou communautaires : aménagement et réparation de sentiers et de sites récréatifs, projets présentés par les Premières Nations, campings, belvédères et sites d'observation
Projets de production énergétique ou de télécommunications : énergie hydraulique, énergie éolienne et solaire, aménagement de tours
Projets environnementaux : protection et mise en valeur de la faune et de la flore, aménagement de parcs et d'aires protégées, amélioration du paysage
Projets visant à contrôler ou à éliminer les nuisances (incluant notamment le nettoyage de dépotoirs sauvages) : projets reliés aux eaux usées, nettoyages divers
Projets visant la sécurité (incluant notamment les incendies, le secours aux personnes et aux biens) : aménagements pour améliorer la sécurité publique ou la lutte contre les incendies
Projets de voirie : construction, réparation et entretien de chemins, ponts et ponceaux, inspection des ponceaux, déprédation du castor, aménagement de stationnements

<b>Projets admissibles en TNO et en territoire municipalisé (compétences MRC)</b>
Projets qui concernent les lacs et les cours d'eau, excluant le lac Témiscamingue, la rivière des Outaouais et les fossés : rampes de mise à l'eau, aménagement de frayères, aménagement des rives, station de lavage de bateaux, ensemencement de poissons, aménagement de marina, signalisation nautique
Projets sur le parc linéaire du Témiscamingue : entretien incluant nivelage et fauchage, pavage, signalisation, abris et services pour les utilisateurs. La réparation des clôtures et le financement de la SAEPLT sont non admissibles.
Projets de gestion des matières résiduelles : aménagement d'infrastructures, achat de conteneurs, aménagement de relais d'écocentre local, construction et réparation de bâtiments nettoyage de dépotoirs sauvages
Projets agricoles incluant les érablières : construction et réparation de chemin, produits forestiers non ligneux, reboisement et autres travaux sylvicoles, inventaires et caractérisations

**Considérant que** les membres du comité administratif ont procédé à l'analyse du projet n° 019-2018, afin de s'assurer que celui-ci était admissible en vertu du Règlement sur le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire (n° 175-04-2015);

**Considérant que**, selon la grille d'analyse, les projets admissibles devaient atteindre une note minimale de 60 % pour obtenir du financement via ce fonds;

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter le projet suivant, dans le cadre de l'enveloppe 2018 du Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire:

Promoteur	Nom du projet	Montant demandé	Coût total du projet	Montant accordé
MRC de Témiscamingue	Tourisme PFNL au Témiscamingue	24 900 \$	88 897 \$	24 900 \$
<b>Total</b>	<b>1 projet</b>	<b>24 900 \$</b>	<b>88 897 \$</b>	<b>24 900 \$</b>

Ce projet vise à atteindre les objectifs suivants :

- Favoriser la concertation entre les acteurs de la MRC de Témiscamingue et Timiskaming First Nation (TFN) par le développement du Tourisme PFNL;
- Promouvoir les productions émergentes tels les PFNL à travers formations, colloques et sensibilisation des acteurs du milieu (hôtels, restaurants) et des citoyens;
- Création d'outils promotionnels : site Web, dépliants, panneaux, abris, kiosque d'information, sentiers d'interprétation des PFNL.

Le projet sera d'une durée de 3 ans.

#### **04-18-100A**

**Autorisation pour signature de l'entente pour le remboursement par le Comité municipal de Laniel de l'acquisition de l'immeuble de Laniel, financé aux surplus accumulés de TNO Les Lacs-du-Témiscamingue.**

**Considérant** la résolution n° 10-17-295A du comité administratif concernant l'acquisition d'un immeuble à Laniel;

**Considérant** la résolution n° 10-17-306 du conseil de la MRC du 18 octobre 2017, alors que la MRC a utilisé 105 000\$ (des surplus accumulés de TNO Les Lacs) pour financer l'achat d'un bâtiment (1974, route 101) à Laniel;

**Considérant qu'un** projet d'entente a été présenté auprès du comité administratif entente visant à préciser les modalités de remboursement de cet emprunt de 105 000 \$ par le Comité municipal de Laniel;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser la préfète et la directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, les documents nécessaires à l'entente pour le remboursement d'un montant de 105 000 \$ aux surplus accumulés de TNO Les Lacs-du-Témiscamingue entre le Comité municipal de Laniel et la MRC de Témiscamingue.

#### 04-18-101A

#### **Recommandation pour l'achat d'un camion forestier et d'un VTT pour la réalisation des inspections en milieux isolés.**

**Attendu que** les membres du CA ont pris acte du rapport exposant les besoins en terme d'équipements pour la réalisation des inspections en territoire publique dans le cadre de la délégation de la gestion foncière et des baux de gravière et sablière, de même que les besoins également identifiés au niveau du service d'évaluation pour inspecter des propriétés dans des secteurs plus éloignés;

**Attendu que** les options de location annuelle, d'une location avec le Centre de gestion de l'équipement roulant (CGER) et d'achat d'un camion ont été présentés et les coûts sont similaires d'une option à l'autre;

**Attendu que** le comité administratif souhaite obtenir davantage d'informations sur l'option de location avec le CGER;

**Attendu que** d'autres pistes de solution sont possibles et nécessitent des validations;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ Que le statu quo soit maintenu pour l'année 2018, soit de louer un camion et un VTT selon des périodes planifiées, selon les mêmes modalités que les années passées;
- ❖ Qu'une bonification du rapport soit réalisée par des précisions pour la location d'un camion auprès du CGER, et que d'autres pistes de solution identifiées soient analysées afin d'avoir un portrait plus global permettant une prise de décision éclairée par les membres du CA ou pour en faire une recommandation auprès du conseil de la MRC.

#### 04-18-102A

#### **Projet Tour du lac – Demande de soutien financier pour 3 ans.**

**Considérant que** le *Tour du lac Témiscamingue* vise la mise en valeur des sites, attraits et événements autour du lac Témiscamingue;

**Considérant que** le circuit *Tour du lac Témiscamingue* est un partenariat sans frontières à la rencontre des cultures francophone, anglophone et algonquine;

**Considérant qu'**au cours des dernières années, la contribution au projet *Tour du lac Témiscamingue* se chiffrait à 5 000 \$ annuellement;

**Considérant** qu'une nouvelle demande a été déposée par l'organisme chapeautant le projet, pour obtenir un financement annuel de 5 000 \$ par année, pendant les trois prochaines années :

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ De réitérer l'engagement financier de la MRC de Témiscamingue de 5 000 \$ pour soutenir le projet Tour du lac Témiscamingue, et ce, pour les années 2018, 2019 et 2020;
- ❖ Pour l'année 2018, de prendre la contribution à même le Fonds de promotion en tourisme;
- ❖ D'inscrire le tout au budget 2019 et 2020 au service du « Fonds de développement des territoires ».

La contribution financière sera versée conditionnellement à la participation financière des autres partenaires.

#### **04-18-103A**

#### **Étude préliminaire de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue – Projet Onimiki – Autorisation pour le paiement de la facture.**

**Considérant** la résolution n° 06-17-186 du conseil de la MRC du 14 juin 2017, autorisant l'acceptation de l'offre de services de l'OBVT pour un montant de 21 333 \$;

**Considérant que** l'étude préliminaire des résultats de l'évaluation préliminaire des impacts environnementaux et sociaux du projet hydroélectrique Onimiki devait être soumis au plus tard le 30 octobre 2017, selon l'offre de services de l'OBVT et que celui-ci a été déposé le 22 décembre 2017;

**Considérant que** tel qu'indiqué à l'offre de services 18 mai 2017 de l'OBVT, « une présentation formelle du rapport final, sous le format d'une présentation PowerPoint, pourra être fixée à une date convenable pour toutes les parties impliquées »;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'un montant de 18 133,05 \$ auprès de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue;
- ❖ D'appliquer une retenue de 15 % du montant global, jusqu'à ce que la présentation formelle du rapport ait été réalisée.

#### **04-18-104A**

#### **Rehaussement des équipements du réseau large bande (GIRAT).**

**Considérant** que la MRCT assure la gestion et la distribution du service internet (réseau large-bande) à toutes les municipalités du territoire;



**Considérant** les enjeux liés à la disponibilité des équipements de rechange sur le territoire;

**Considérant** l'offre de services déposée par Télébec, présentant deux solutions;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- ❖ De faire l'acquisition d'un convertisseur opto-numérique Tmark GIG au montant de 5 490 \$ (taxes en sus).

#### **04-18-105A**

#### **Gestion des ressources humaines – Autorisation d'embauche pour le poste de commis-comptable.**

**Considérant que** le comité administratif de la MRCT a adopté la résolution n° 02-18-042A;

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Joelle Barrette, à titre de commis-comptable :
  - Selon un salaire horaire de : 20,39 \$
  - Entrée en fonction : 10 avril 2018

Madame Barrette est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre-autre :

- Une période de probation de six mois;
- 14 heures/semaine.

Ce poste est permanent, à temps partiel.

#### **04-18-106A**

#### **Gestion des ressources humaines – Autorisation d'embauche pour le poste d'agent de prévention en sécurité incendie (2 ressources).**

**Considérant que** des municipalités locales ont donné pour mandat à la MRCT de réaliser les inspections des avertisseurs de fumée dans les immeubles à risques faibles, conformément au schéma de couverture de risques;

**Considérant que** la MRCT a besoin de main d'œuvre pour réaliser ce mandat dans les délais prescrits;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser l'embauche de Madame Jessy Rondeau et de Monsieur Benoit Lafrenière, à titre d'agents de prévention en sécurité incendie :

- Selon un salaire horaire de : 17,00 \$/heure
- Entrée en fonction : 12 mars 2018 pour Jessy Rondeau et le 3 avril 2018 pour Benoit Lafrenière

Ces postes sont assujettis à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

Il s'agit de postes temporaires, à 20 heures/semaine, jusqu'à la fin du mandat.

### Information

#### **Gestion des ressources humaines – Assurance collectives – Comparaison entre la situation actuelle et l'offre de la Fédération québécoise des municipalités.**

Les membres du CA prennent acte du rapport comparatif concernant les assurances collectives pour les employés de la MRC de Témiscamingue, entre le fournisseur actuel (Great-West) et celui que la Fédération québécoise des municipalités du Québec (La Capitale). Au terme de l'analyse, le fournisseur actuel s'avère plus bénéfique et moins dispendieuse que l'offre de la FQM.

### 04-18-107A

#### **Gestion des ressources humaines – Offre de services pour une formation sur la gestion des réseaux sociaux.**

**Considérant** les besoins en matière de gestion des réseaux sociaux et qu'une offre de services a été déposée par le service de formation aux entreprises du Témiscamingue;

**Considérant que** cette formation a pour objectif de bien comprendre l'utilisation des fonctions de base des réseaux sociaux, de respecter les règles de communication sur les réseaux sociaux, de savoir comment réagir quand il existe des attaques sur le réseau social (apprendre les principes de base de création de contenu en écrit, photo et vidéo);

**Considérant que** la formation sera offerte aux entreprises et au milieu municipal et qu'une répartition des frais a été considérée selon les partenaires impliqués;

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ D'accepter l'offre de service du Service de formation aux entreprises du Témiscamingue pour un montant de 2 576,50 \$ (taxes en sus).

La formation se tiendra le 4 mai prochain. Un groupe de 14 personnes est ciblé pour cette formation. Les municipalités locales ont été sollicitées pour participer à cette formation et quatre d'entre elles ont manifesté un réel intérêt.

**04-18-108A**

**Sécurité incendie – Autorisation pour la signature d'un contrat de services – Formation « Matières dangereuses niveau opération (MDO) ».**

---

**CONSIDÉRANT** qu'aucun formateur de matière dangereuse opération (MDO) n'est disponible au Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que cette formation est obligatoire pour que les pompiers finissent leur formation de pompier 1;

**CONSIDÉRANT** que la MRC peut recevoir la subvention pour la formation lorsque le pompier va avoir terminé et réussi la formation de MDO;

**CONSIDÉRANT** que la facture de Rouyn-Noranda est répartie entre les services incendies participants;

**CONSIDÉRANT** que la date sélectionnée fonctionne pour les 11 participants et le formateur;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services reçue de la Ville de Rouyn-Noranda, le 8 mars 2018;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ D'octroyer le contrat pour la formation du 27 et 28 avril 2018 à la ville de Rouyn-Noranda pour le service d'un instructeur pour la formation de matière dangereuse opération (MDO) au montant de 1 359.75 \$ avant taxes;
- ❖ D'autoriser M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer le contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

**04-18-109A**

**Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire Témiscamingue – programme d'entretien de la Route verte 2017-2018 – Reddition de compte.**

---

**Considérant que** la Route verte est une infrastructure touristique importante nécessitant des travaux d'entretien réguliers;

**Considérant que** celle-ci traverse cinq municipalités, allant de Ville-Marie à Angliers, pour un total de 45 km;

**Considérant que** la Société d'aménagement et d'exploitation du parc linéaire du Témiscamingue, SAEPLT, est l'organisme mandaté par la MRCT pour assurer la réalisation des travaux;

**Considérant que**, tel que démontré dans le rapport déposé par la SAEPLT, le coût des travaux effectués au cours de la saison 2017 fut de 15 024 \$, dont 7 524 \$ provenant de la contribution du milieu;

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ De demander au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'électrification des transports de verser la subvention de 7 512 \$ pour les travaux effectués pour la saison 2017, conformément au programme Route verte prévoyant le remboursement de la moitié des frais.

**Note : M. Daniel Barrette quitte la séance; il est 19 h 17.**

**04-18-110A**

**Gestion de l'immeuble – Amendement au contrat de location pour les locaux à Laverlochère-Angliers.**

**Considérant que** la MRC de Témiscamingue loue des locaux au 11, rue St-Isidore Ouest, à Laverlochère-Angliers;

**Considérant que** de nouvelles ressources joindront l'équipe de la MRC de Témiscamingue, suivant la prise en charge de mandats spécifiques, tel la démarche MADA et l'entente intermunicipale pour l'application des règlements en urbanisme et en environnement;

**Considérant qu'il y a lieu de revoir les termes de l'actuel bail de location, notamment pour louer une plus grande superficie des locaux;**

**Considérant que** l'actuel bail a une superficie occupée de 639 p<sup>2</sup> et que le bail révisé permettra l'occupation de locaux pour une superficie de 1 684 p<sup>2</sup>;

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

- ❖ De modifier les termes du bail de location des locaux situés au 11, rue St-Isidore Ouest à Laverlochère-Angliers;
- ❖ De payer un loyer annuel de 12 500 \$, réparti en deux versements, soit au 15 juin et 15 décembre de chaque année;
- ❖ Que le prix du loyer soit indexé annuellement selon l'IPC utilisé par la MRC de Témiscamingue au budget annuel;
- ❖ Que la durée du bail soit fixée à 60 mois, en date de ce jour et qu'au terme de ce bail, il se renouvelle automatiquement d'année en année, à moins d'un avis de non-renouvellement qui devra être transmis par l'une des deux parties, 6 mois avant la date de renouvellement;
- ❖ D'autoriser la directrice générale-secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue, le bail de location avec la municipalité de Laverlochère-Angliers.

**Note : M. Daniel Barrette réintègre la séance; il est 19 h 27.**

**04-18-111A**

**Séance du comité administratif de la MRC de Témiscamingue –  
Tenue et lieu des séances du mois de juin 2018 et janvier 2019.**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ Que le comité administratif/commission d'aménagement de la MRC de Témiscamingue siège pour les séances de juin 2018 et janvier 2019, aux locaux de Laverlochère-Angliers, soit au 11, rue St-Isidore Ouest.

**Information**

**Gestion de l'immeuble – Système téléphonique – Locaux à  
Laverlochère.**

Une proposition pour l'achat et l'installation d'un système téléphonique aux locaux de Laverlochère-Angliers sera soumise, lors de la prochaine séance du comité administratif, afin d'assurer un fonctionnement optimal des employés pour le service téléphonique. L'ajout d'un système avec sept postes téléphoniques s'avère essentiel pour bien outiller les employés.

**Information**

**Gestion de l'immeuble – Sinistre dans les bureaux administratifs  
de la MRC – État de situation.**

Les membres du CA prennent acte du rapport verbal de Madame Noémie Ash, concernant le bris d'une cuve de toilette à l'étage, ayant occasionné un dégât d'eau à l'étage et au rez-de-chaussée.

Ce sinistre est présentement à l'étude auprès de l'assureur de la MRC de Témiscamingue.

**04-18-112A**

**Gestion de l'immeuble – Adoption d'une grille tarifaire pour la  
location des salles de la MRC.**

**Considérant** que la MRCT possède dans son immeuble administratif deux salles de réunion qu'elle peut mettre à la disposition de ses partenaires ou d'autres organisations;

**Considérant** que dans un but d'organisation et d'équité envers tous les usagers, la MRCT désire établir des conditions et des règles appropriées d'utilisation des salles de réunion;

**Considérant** que la demande de réservation des salles de réunion s'est accrue et qu'il est maintenant nécessaire de fixer des balises concernant l'utilisation de celles-ci;

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ D'adopter les règles suivantes entourant la location des salles de réunion de la MRC de Témiscamingue :

### Salles de réunion

Les salles de réunion concernées par les présentes règles sont les salles suivantes :

- Salle 222 – Ronald Lafrenière
- Salle 223 – Gaston Carpentier

La salle de pause ne devra servir qu'aux besoins internes de l'organisation et ne fait donc pas partie des présentes règles d'utilisation.

### Priorité de réservation des salles de réunion

Les salles de réunion sont mises à la disponibilité des utilisateurs selon l'ordre de priorité suivant :

- Réunions du conseil de la MRC et du comité administratif;
- Réunions des comités de la MRC;
- Besoins internes de l'organisation;
- Locataires de l'immeuble;
- Tribunal administratif du Québec;
- Toute autre organisation du milieu, à l'exception des entreprises privées.

En aucun cas, la MRC de Témiscamingue ne louera ses locaux à des entreprises privées.

### Mode de réservation des salles de réunion

Les employés de la MRCT peuvent réserver les salles de réunion par le biais du calendrier partagé Exchange. Les autres utilisateurs doivent adresser une demande à la réception de la MRC de Témiscamingue afin d'effectuer une réservation.

Afin de répondre à l'ensemble des besoins, la MRC de Témiscamingue se réserve le droit de demander aux utilisateurs de céder ou de déplacer leur réservation de salle.

### Grille tarifaire

La location des salles de réunion s'effectue sans frais pour les locataires et les partenaires de la MRC de Témiscamingue. Pour tout autre utilisateur des salles de réunion, la grille tarifaire suivante s'applique :

Salles	Taux horaire	Taux fixe – jour	Taux fixe – soir
222 – Ronald Lafrenière	10 \$/heure	75 \$/jour	40 \$/soir
223 – Gaston Carpentier	10 \$/heure	75 \$/jour	40 \$/soir
Location des deux salles	20 \$/heure	150 \$/jour	80 \$/soir

Des frais de 25 \$ s'ajouteront si les utilisateurs souhaitent avoir du café et de l'eau.

Une facture sera produite par la MRC de Témiscamingue, à l'attention de l'organisation qui a effectué la réservation, selon le plus élevé des montants résultant de la réservation de la salle ou de l'utilisation qui en est réellement faite.

**Information**

**Service d'évaluation – Dépôt du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.**

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

**04-18-113A**

**Dépôt pour approbation des comptes à payer ainsi que le rapport budgétaire à jour pour information.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- ❖ De procéder à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **79 391,70 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **273 632,26 \$**, et ce, pour la période du 16 février au 15 mars 2018.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 4 avril 2018.



**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**Information**

**Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) – Signature d'une entente sectorielle pour la rénovation des bibliothèques de l'Abitibi-Témiscamingue.**

Le CA prend acte que la préfète a signé une entente sectorielle pour la rénovation de bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue, découlant d'un soutien financier par le Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR).

L'entente a été signée entre le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et quatre MRC de la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'entente a pour objet de définir le rôle et les modalités de la participation des parties notamment quant à la mise en commun de ressources financières et techniques pour la mise en œuvre du projet « Rénovation de bibliothèques en Abitibi-Témiscamingue » pour une période couvrant les années 2017-2018 à 2019-2020.

Cette entente vise la réalisation des interventions de mise à niveau et de rénovations de bibliothèques dans 17 municipalités réparties sur quatre territoires de municipalités régionales de comté (MRC) partenaires de l'entente. Ces interventions visent à faire de ces bibliothèques des lieux invitants d'information et de recherche ainsi que des espaces d'appropriation et d'usage technologiques.

Le coût total du projet est de 731 475 \$, financé comme suit :

- Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR) :
- Municipalités :
- Contribution du promoteur :

Pour le Témiscamingue, ce projet viendra supporter les bibliothèques des municipalités de Fugèreville, Latulipe-et-Gaboury, Laverlochère-Angliers, Lorrainville, St-Édouard-de-Fabre et la ville de Ville-Marie. Les dépenses admissibles pour ces bibliothèques sont de 99 573 \$.

#### 04-18-114A

#### Projet FDT 2017 – Demande de remboursement.

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M<sup>me</sup> France Marion  
et résolu unanimement

❖ D'autoriser le versement d'un montant pour le projet suivant :

- Demandeur : Municipalité de Laverlochère-Angliers (FDT 2017)  
Projet : Regroupement municipal d'Angliers et Laverlochère  
Montant autorisé : 25 000 \$  
Montant à payer : 25 000 \$ (factures reçues pour un montant de 50 386 \$).

#### 04-18-115A

#### Offre de services de CKVM.

**Considérant** le souhait du conseil de la MRC, de promouvoir l'utilisation des médias locaux pour mieux faire connaître la MRC de Témiscamingue et les services qui en découlent;

**Considérant** le dépôt d'une offre de services de CKVM-FM en date du 22 février 2018;

Il est proposé par M<sup>me</sup> France Marion  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- ❖ D'autoriser le versement d'un montant forfaitaire de 6 000 \$ (taxes en sus) auprès de CKVM-FM pour la diffusion de :
  - Onze chroniques du Conseil de la MRC (incluant 10 messages de 30 secondes pour inviter la population à assister au conseil);
  - Des messages pour les vœux de fin d'année (2 plans de 25 messages de 20 secondes);
  - Banque de 260 messages de 30 secondes pour divers besoins de la MRC de Témiscamingue (Écocentre, avertisseurs de fumée, séances d'information publique, etc.)

Cette dépense sera affectée auprès du budget de promotion/publicité pour la MRC de Témiscamingue.



**Information**    **Projet de la résidence É.L.A.N.**

---

M. Daniel Barrette informe les membres du CA qu'une annonce important concernant le projet de résidence É.L.A.N. a eu lieu le 26 mars dernier. Le gouvernement du Québec investi un montant, pour le milieu, de 501 000 \$. Ainsi, avec le soutien financier de la municipalité de Laverlochère-Angliers de 250 000 \$, de la MRC de Témiscamingue de 150 000 \$ et de Desjardins Témiscamingue de 100 000 \$, c'est 1 M \$ du milieu qui sera mis dans cet important projet pour le Témiscamingue.

À court terme, une rencontre de coordination entre les intervenants (architecte, promoteur, GRT) aura lieu pour débiter les différentes étapes liées à la construction de la résidence.

**Information**    **Période de questions de l'assistance, s'il y a lieu (CM, art. 150).**

**2<sup>e</sup> partie**

Des questions en lien avec le comité multiressources, l'achat d'un camion et VTT, l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue, l'achalandage du site web et la couverture médiatique pour le Témiscamingue ont été posées par un membre de l'assistance.

**04-18-116A**    **Levée de l'assemblée.**

---

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

❖ Que l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions :**

- Conseil de la MRC : 18 avril 2018
- Comité administratif : 2 mai 2018

Il est 20 h 04.

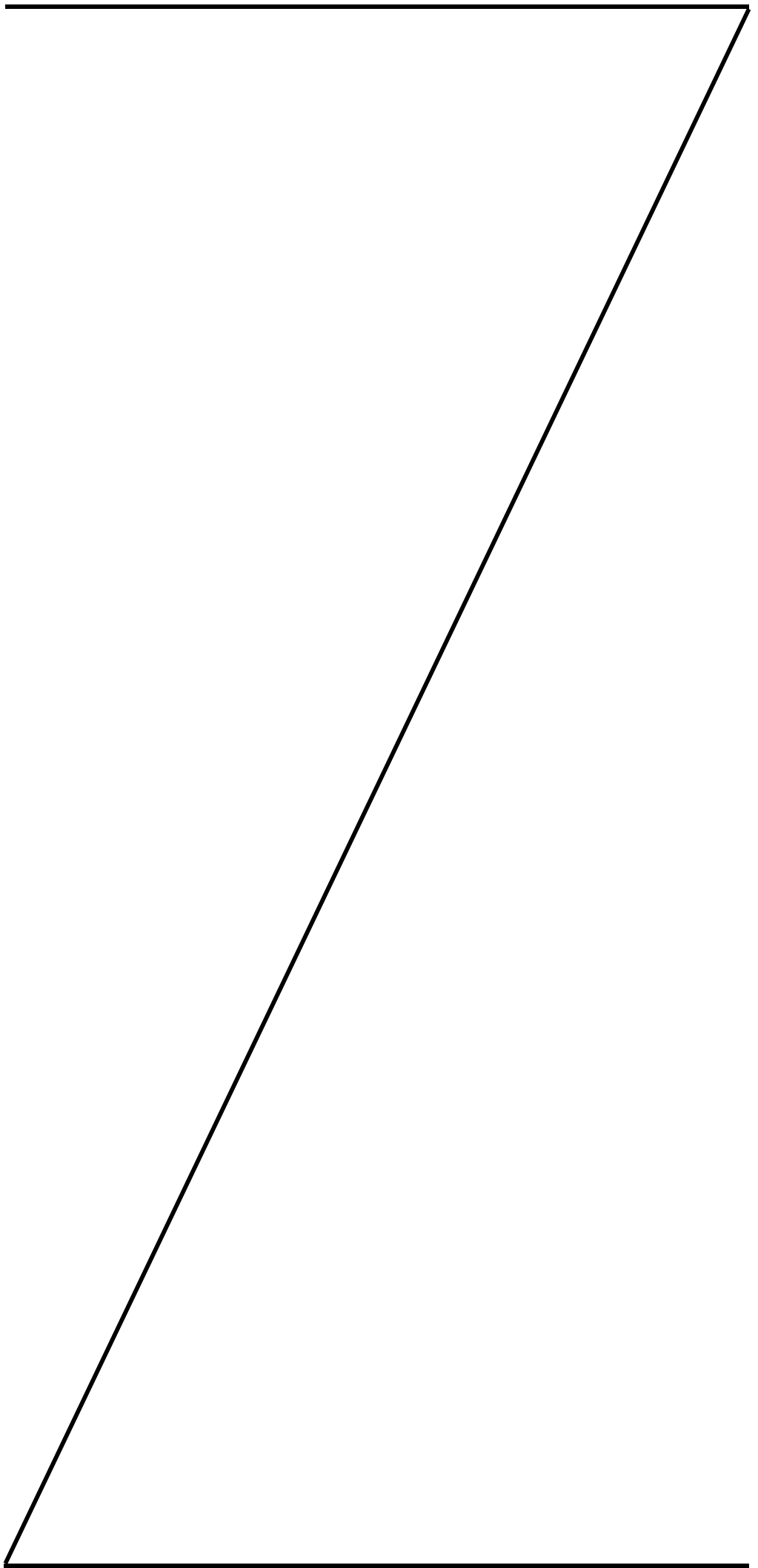


**Claire Bolduc, préfète**



**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**AVIS : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité administratif lors d'une séance subséquente.**



12168